

Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation 1/84

LA SUISSE A L'HEURE DE LA MODERATION DE LA CIRCULATION

Modérons notre enthousiasme ! La Suisse fait seulement quelques pas timides dans le sens de mesures prises récemment, tant au niveau fédéral qu'à celui de certaines municipalités, en faveur d'une modération de la circulation. Une prise de conscience semble s'effectuer quant aux bénéfices qui pourraient être tirés, sur le plan de la sécurité routière et de la qualité de la vie dans les quartiers d'habitation, d'une réduction de la vitesse et du nombre de véhicules dans les rues de desserte.

Deux signes encourageant cette nouvelle politique :

1. *L'introduction du 50 à l'heure dans les localités.* Le 50 à l'heure à l'intérieur des localités est entré en vigueur au 1.1.84. Certes, l'obligation ne deviendra effective que lors de la mise en place de la nouvelle signalisation mais au plus tard au 1.7.84. En dépit de la différenciation modérée vers le haut (maintien du 60 sur certains tronçons de routes prioritaires), cette mesure devrait permettre de réduire le nombre d'accidents d'environ 10 %, de diminuer les émissions de bruit et d'améliorer les relations entre tous les usagers de la route.
2. *La consultation fédérale concernant les rues résidentielles.* Pour remplacer la réglementation provisoire actuellement encore en vigueur, la Confédération prévoit d'attribuer aux cantons la compétence de placer eux-mêmes le panneau "Rue résidentielle". Un rapport de l'Institut de planification du



trafic et de technique des transports (IVT) de l'EPF de Zurich, qui se base sur deux ans d'études relatives à des projets de rues résidentielles, est favorable sur tous les plans à ce nouveau type d'aménagement. Les principaux effets constatés sont : la diminution de la vitesse des véhicules, la diminution du trafic de transit, une plus grande appropriation de la rue par les habitants riverains (les enfants notamment). Sans anticiper sur le résultat de la procédure de consultation organisée par l'Office fédéral de la police, on peut espérer que l'obtention de l'autorisation pour l'aménagement d'une rue résidentielle sera facilitée à l'avenir.

On le voit, tant la réduction de la vitesse à 50 km/h que l'aménagement des rues résidentielles tendent à introduire une plus grande égalité de traitement entre les différents usagers de la rue : piétons, cyclistes, automobilistes habitants

tons, cyclistes, automobilistes habitants des quartiers et automobilistes en circulation de transit dans ces mêmes quartiers... C'est également l'objectif que s'est fixé le *Groupe-conseil pour les rues résidentielles et la modération de la circulation* en diffusant ce nouveau bulletin d'information "Rue de l'avenir". Nous sommes en effet convaincus que l'avenir de nos quartiers est à la modération et non à la fluidité de la circulation. Ce journal se veut donc être un reflet de toutes les initiatives d'habitants, de municipalités, en faveur d'une meilleure qualité de la vie pour les habitants, notamment les enfants et les personnes âgées. Nous rendrons compte périodiquement d'expériences faites en Suisse romande, de l'évolution également de la situation juridique en matière de protection de l'habitat (cf. la récente initiative parlementaire fédérale pour la limitation du parcage aux riverains dans les quartiers d'habitation). Nous nous mettrons au service de groupes d'habitants, de municipalités, qui voudraient faire connaître les premiers résultats de leurs expériences.

Ni spécialistes, ni idéologues, nous pensons que la modération de la circulation et la protection des lieux d'habitation relèvent plutôt du bon sens, accompagné d'une information objective et d'un peu d'imagination. "Rue de l'avenir" saura nous l'espérons conserver ces caractéristiques.

Alain Simonin
Pro Juventute

RUE DE L'AVENIR est publié par le Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation et ses groupements associés (Association suisse des transports, Pro Juventute, Institut suisse de la vie, Société d'Art public GE et FR, Image de la cité VS et le groupe de travail "la rue" de l'EPFL).

Rédacteur responsable pour ce numéro : Jean-Claude Hennet
Tirage : 3000 exemplaires

Administration : Alain Rouiller, ch. de Saules 85, 1233 Bernex, tél. : 022.57.45.45

Bureau du GCR : M. Bernard Vaney, c/o Pro Juventute, Galerie Saint-François B, 1003 Lausanne, tél. : 021.23.50.91



pro  **juventute**

Modération de la circulation en Suisse romande : petit tour d'horizon

Depuis le mois de mai 1981, toute commune qui souhaite expérimenter une rue résidentielle l'espace de quelques jours en a la possibilité. Pro Juventute et le TCS mettent en effet à disposition des milieux intéressés un matériel de simulation qui permet de transformer provisoirement une route en rue résidentielle. De plus, une exposition itinérante intitulée "Rues résidentielles – rues où il fait bon vivre" est présentée en Suisse romande depuis septembre 1982.

Genève : activité intense

(Adresse de contact : M. Alain Simonin, Pro Juventute, bd Helvétique 26, 1207 Genève, tél. : 022 36 57 77)

Les simulations de rues résidentielles effectuées dans le canton de Genève ont connu diverses fortunes. Cependant, divers indices nous incitent à penser que les mesures de modération de la circulation pourraient se multiplier au cours des prochaines années.

Le groupe genevois du GCR a d'ailleurs déployé une activité intense dont nous retraçons ici l'essentiel.

Le GCR a organisé plusieurs débats publics à Meyrin, à la Jonction et notamment aux Halles-de-l'Île avec la participation du Conseiller d'Etat G. Fontanet et du Maire de la ville C. Ketterer. Il est en outre intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités : a) sur le plan communal pour demander, entre autres, l'application d'un plan d'urgence pour lutter contre l'envahissement du centre-ville par les pendulaires et pour trouver des remèdes au stationnement des habitants; b) sur le plan cantonal, en particulier pour encourager les autorités compétentes à poursuivre les essais de modération de la circulation au moyen, par

Les groupes ou correspondants régionaux du Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation (GCR) ont contribué à faire connaître ce matériel destiné à promouvoir une politique de la circulation mieux adaptée à l'habitat.

Aujourd'hui, nous vous présentons un premier bilan effectué avec la collaboration des responsables cantonaux du GCR.

exemple, de l'aménagement de bandes de ralentissement ou de seuils.

Par ailleurs, le groupe genevois a participé à l'émission de télévision "Sur un plateau", en direct de la rue des Bains et il a organisé le vernissage de l'exposition "Rues résidentielles – rues où il fait bon vivre" à Lancy pour sa première présentation en Suisse romande.

Enfin, le GCR a apporté son appui à des groupes d'habitants de Luserna, St-Gervais, Conches, Chamonix et Mouilles (lire à ce propos l'article en page 4 "Appui technique de l'EPFL : un exemple à Genève").

Vaud : dans l'attente de la première RR

(Adresse de contact : M. Jean-Jacques Schwaab, place Pépinet 4, 1003 Lausanne, tél. : 021 22 21 77)

Depuis l'adoption de la nouvelle ordonnance sur la signalisation routière qui prévoit la pause du panneau "rue résidentielle", une seule autorisation a été délivrée par le canton de Vaud : elle concerne l'avenue des Alpes à Lausanne. Malheureusement, de nombreuses oppositions ont empêché à ce jour la réalisation

de ce projet. En revanche, plusieurs essais ont été réalisés dans le courant de l'été 1982, notamment dans les rues des Bossons, d'Entre-Bois, de Riant-Mont puis encore à l'avenue des Boveresses. Ailleurs dans le canton, un essai a été réalisé à Chamblon, après Morges et Lutry.

L'exposition "Rues résidentielles – rues où il fait bon vivre" a connu un succès certain lors de sa présentation au Forum de l'Hôtel de ville à Lausanne au début de l'année 83. Elle a également été présentée à Morges et à Prilly.

Sur le plan des réalisations, Lausanne a d'ores et déjà mis à l'enquête des plans visant à modérer le trafic au chemin des Bossons, suite à l'essai de l'été 1982 et un préavis a été adressé au Conseil communal de Lausanne pour la réalisation d'une RR au chemin d'Entre-Bois. D'autres projets paraissent prêts à sortir des tiroirs municipaux.

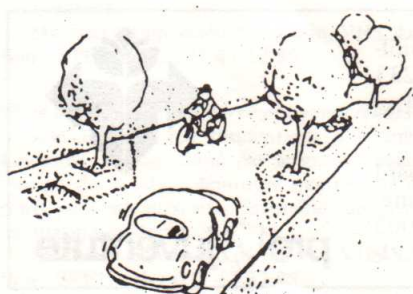
Il ne manque plus maintenant qu'une réalisation concrète pour développer l'intérêt manifesté, encore trop restreint, si l'on considère les objectifs à atteindre.

Valais : plusieurs communes intéressées

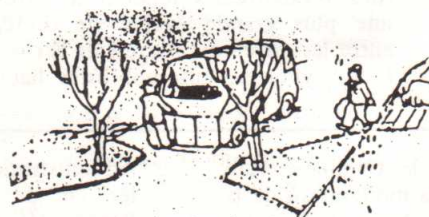
(Adresse de contact : Groupe Image de la Cité, Gabriel Romailleur et Pierre Maret, Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges, tél. : 027 23 43 59 et 58 12 47)

Les correspondants valaisans du GCR sont les membres du groupe "Image de la Cité". Ces derniers ont procédé à des simulations de rue résidentielle dans les communes de Sierre (rue de Glarey et rue d'Orzival), de Sion (rue de Lausanne) et de Vouvry (Grand-Rue). Les essais ont fait l'objet de rapports détaillés qui rendent compte des enquêtes menées auprès des habitants ainsi que des problèmes

Quelques dispositifs de modération de la circulation



Rupture horizontale



Rétrécissement de la chaussée en début de rue...



Modification du revêtement

